



# **L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE ET LES FAMILLES DURANT LA CRISE SANITAIRE DU CORONAVIRUS**

QUELS ENSEIGNEMENTS TIRER DE CETTE  
SITUATION INÉDITE POUR L'AVENIR ?

Une production du service Études  
et Action politique de la Ligue des familles

Mai 2020

la ligue  
des familles  
citoyenparent

# RÉSUMÉ

Face à la menace que constitue le Covid-19, les responsables politiques ont pris une série de mesures afin de limiter la propagation de la maladie. Ainsi, l'ensemble de la population a été contraint de limiter ses déplacements et à rester, dans la mesure du possible, confinée à son domicile et à télétravailler.

L'accueil de la petite enfance a été considéré comme prioritaire pour permettre au personnel actif dans les autres secteurs cruciaux, comme celui de la santé de 1<sup>re</sup> ligne, de pouvoir continuer à travailler. Il est donc dans un premier temps maintenu dans une activité normale, avant de se retrouver placé sous un régime proche du service minimum, la ministre Bénédicte Linard invitant les parents à « faire preuve de civisme » en gardant leur(s) enfant(s) à leur domicile.

Une situation difficilement tenable de manière prolongée pour les parents en télétravail, confrontés à de doubles journées où ils doivent simultanément s'occuper de leurs enfants et assurer des prestations professionnelles.

De son côté, le secteur des milieux d'accueil a cependant rapidement été confronté à des difficultés importantes de financement. Sur le terrain, plusieurs structures d'accueil se sont tournées vers les familles afin de leur demander de payer pour les journées où leur(s) enfant(s) n'avaie(en)t pourtant pas été pris en charge.

Ceci alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles avait garanti aux parents, quelques jours plus tôt, le droit de ne pas payer pour ces journées et avait communiqué aux structures d'accueil de ne pas réclamer ces frais aux parents. Pourtant, de nombreux milieux d'accueil, faisant face à un risque réel et imminent de mettre la clé sous la porte, ont sollicité la contribution financière des familles.

Cet épisode est révélateur d'au moins deux éléments qui sont ici pointés par la Ligue des familles: les problèmes liés à la circulation des informations destinées aux familles, et ceux liés au financement du secteur de la petite enfance.

Les communications et les décisions prises par le niveau fédéral dans un premier temps et communautaires (dans un second) ont pu semer la confusion auprès des citoyen·ne·s et des familles. Ainsi, à titre illustratif, même plusieurs semaines après ces décisions de limitation de l'accès aux milieux d'accueil, le site officiel info-coronavirus.be indiquait toujours que « *Les crèches et les gardiennes continueront à accueillir vos jeunes enfants (3 ans max.) normalement* ».

Dans ce contexte, l'alignement de l'accueil réalisé dans le secteur scolaire avec celui de la petite enfance a pu donner de la cohérence et de la lisibilité quant aux décisions prises pour les familles. De même, la décision de la ministre Linard de stipuler rapidement que les parents n'étaient pas tenus de payer pour les jours où leur(s) enfant(s) n'avaient pas fréquenté de crèche est positive pour la Ligue des familles.

Toutefois, les interventions multiples ont parfois trahi un manque de coordination et/ou de concertation entre les ministres fédéraux et communautaires. Pragmatiquement, consulter le site de l'ONE ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas un réflexe pour la plupart des parents ; en outre, une fois sur ces sites, pour les familles qui possèdent les médias nécessaires pour les consulter, il n'est pas forcément aisé de dénicher et comprendre les informations s'y trouvant.

À l'heure de la profusion des informations et de leur fréquente falsification, une telle crise démontre la nécessité de prévoir des canaux de communication identifiés, accessibles, vérifiés et compréhensibles pour les parents concernant la petite enfance comme l'ensemble des autres matières directement dépendantes de la tutelle publique. Dans une période d'inquiétude et d'incertitude, le manque d'une vitrine de communication officielle, claire et accessible n'a pas facilité l'information des familles. Cette lacune devrait être comblée à l'avenir.

Sur la plan budgétaire, cet épisode alerte la Ligue des familles sur deux aspects au moins : le manque de moyens dont souffre le secteur de la petite enfance de manière structurelle –la crise en est ici un révélateur– et la difficulté, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de libérer des moyens adéquats pour assurer la continuité de l'accueil même dans une période critique où son activité est jugée prioritaire et fonctionne à bas régime.

Il serait incompréhensible que le manque de deniers publics pour soutenir temporairement le secteur résulte en la fermeture de milieux d'accueil, alors que le manque de places est identifié depuis de nombreuses années comme un axe prioritaire de travail pour l'ONE, et qu'il est de notoriété publique que les candidats pour créer de nouvelles structures ne se bousculent pas au portillon..

# TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>2</b>
<b>CONTEXTE.....</b>	<b>5</b>
<b>UN « SERVICE MINIMUM » POUR L'ACCUEIL DE L'ENFANCE .....</b>	<b>5</b>
<b>LE SECTEUR SE RETROUVE PLACÉ DANS DES CONDITIONS DIFFICILES... ..</b>	<b>7</b>
<b>...ET EST CONTRAINT DE SE TOURNER VERS LES FAMILLES .....</b>	<b>8</b>
<b>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>9</b>

## CONTEXTE

Le premier semestre de l'année 2020 a été marqué par un événement d'ampleur mondiale qui a eu des répercussions dans le quotidien de l'ensemble de nos concitoyens : l'apparition à Wuhan, en Chine, du Covid-19. Un coronavirus représentant un danger mortel pour l'ensemble de la population, particulièrement pour les personnes les plus âgées, et dont la dissémination rapide à travers le globe a été favorisée par les moyens de transport modernes.

Au fil des semaines, l'ensemble des pays ont été confrontés à cette maladie. Afin de limiter la propagation du virus, des mesures drastiques ont été prises par les différents gouvernements en place.

En Belgique, un Conseil National de Sécurité (CNS) est mis sur pied pour faire face à la situation. Une décision politique inédite est prise par le CNS le 12 mars: à partir du 16 mars et, dans un premier temps, jusqu'au 3 avril (soit le début des vacances de Pâques) les cours sont suspendus dans l'enseignement obligatoire mais les crèches restent

ouvertes normalement. Quelques jours plus tard, les Communautés limitent l'accès aux crèches à certains publics. Le télétravail est alors généralisé pour toutes les fonctions où c'est possible ; lorsque ce n'est pas le cas, les entreprises sont en devoir de garantir la distanciation sociale. Tout déplacement « non essentiel » devient proscrit.

Dans un climat anxieux pour les parents comme pour l'ensemble de la population, certains secteurs doivent donc poursuivre leurs activités même si la distanciation sociale y est impossible: les hôpitaux, mais aussi d'autres services jugés essentiels, comme les services de police, les services de soins à la personne, les services d'aide et de protection de la jeunesse, la production et la vente de denrées alimentaires, et les milieux d'accueil.

L'objectif derrière ces mesures est de limiter au maximum les contacts sociaux physiques entre individus, afin de permettre au système hospitalier de ne pas être débordé par les soins à prodiguer simultanément aux malades qui pourraient excéder ses capacités de prise en charge.

## UN « SERVICE MINIMUM » POUR L'ACCUEIL DE L'ENFANCE

Le CNS a donc décidé de garder les crèches ouvertes. L'accueil de la petite enfance a été jugé prioritaire<sup>1</sup> : « *La solidarité entre les Belges est fondamentale face à l'épreuve que nous traversons. Dans ce sens, il est important que l'accueil des enfants puisse être maintenu pour soulager les parents qui, de près ou de loin, font face à l'épidémie. Cet accueil est également fondamental*

*pour protéger nos aînés qui sont le public le plus vulnérable face au Covid-19* »<sup>2</sup>. Cette décision ne fait pas l'unanimité dans le secteur entre acceptation, inquiétude ou colère<sup>3</sup>.

Cependant, à l'échelon communautaire, des décisions plus drastiques sont prises quelques jours après : la Fédération Wallonie-Bruxelles (le 19 mars) et la Flandre optent pour un accueil limité aux

<sup>1</sup> Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 13 mars 2020 et publié le 17 mars 2020.

<sup>2</sup> Propos de la ministre de l'Enfance en Fédération Wallonie Bruxelles, Bénédicte Linard, recueillis par l'agence Belga suite à la décision du Conseil National de Sécurité du 12 mars 2020 de fermer les écoles dès le lundi 16 mars mais de maintenir les milieux d'accueil ouverts BELGA, « Coronavirus: les crèches restent ouvertes, les enfants présentant le moindre symptôme doivent rester à domicile », Le Soir, 13 mars 2020.

[En ligne : <https://plus.lesoir.be/286930/article/2020-03-13/coronavirus-les-creches-restent-ouvertes-les-enfants-presentant-le-moindre>]

<sup>3</sup> C. D., E. V., « Crèches et coronavirus : les professionnelles sur le pied de guerre », Le Guide Social, 13 mars 2020. [En ligne : <https://pro.guidesocial.be/articles/actualites/creches-et-coronavirus-les-professionnels-sur-le-pied-de-guerre.html>]

parents actifs dans des secteurs prioritaires ou particulièrement vulnérables socialement.

Les crèches doivent donc continuer à accueillir des enfants en bas âge. Ainsi, contrairement à d'autres secteurs dont l'activité est intégralement maintenue, celui des milieux d'accueil fonctionne à partir du dans une formule que l'on pourrait qualifier de service minimum : seule une minorité d'enfants est accueillie, et de nombreuses travailleuses<sup>4</sup> sont mises sous le régime du chômage économique faute d'activité suffisante.

Voici ce qu'indiquait le 30 mars dernier (soit environ 15 jours après le début du confinement et de limitation de l'accueil) la ministre Bénédicte Linard dans son courrier adressé aux pouvoirs organisateurs des milieux d'accueil de la petite enfance autorisés par l'ONE : « *Concernant les milieux d'accueil de la petite enfance, rien ne change. Ainsi, l'accueil est maintenu, mais limité aux enfants dont les parents exercent une fonction « cruciale» [...] Au-delà de ces situations, il est demandé aux parents de garder leurs enfants au domicile familial. Il ne revient pas aux milieux d'accueil d'opérer une sélection à l'accueil des enfants. Nous comptons sur le sens civique des parents.* ». Il est également précisé que « *Les parents qui ne mettent plus leurs enfants à la crèche depuis ce lundi 16 mars ne devront en aucun cas justifier leur absence et ne devront pas payer les milieux d'accueil pour les jours où les enfants ne sont pas présents* »<sup>5</sup>.

L'appel au civisme des parents a de son côté été rapidement entendu, principalement dans le

secteur scolaire avec seulement 2% des élèves présents le lundi 16 mars, tandis que les milieux d'accueil enregistraient une chute de la fréquentation de 40 à 90%<sup>6</sup>.

Il faut cependant observer que de nombreuses annonces se sont donc succédé et ont pu susciter un certain flou auprès des familles. Les communications et les décisions prises par le niveau fédéral dans un premier temps et communautaires (dans un second) ont pu semer la confusion auprès des citoyen·ne·s et des familles. Ainsi, à titre illustratif, même plusieurs semaines après ces décisions limitant l'accès aux crèches à certains types de publics, le site officiel info-coronavirus.be<sup>7</sup> indique toujours que « *Les crèches et les gardiennes continueront à accueillir vos jeunes enfants (3 ans max.) normalement* ».

Dans ce contexte, l'alignement de l'accueil réalisé dans le secteur scolaire avec celui de la petite enfance jusqu'au 4 mai<sup>8</sup> a pu donner de la cohérence et de la lisibilité quant aux décisions prises pour les familles. De même, la décision de la ministre Linard de stipuler rapidement que les parents n'étaient pas tenus de payer pour les jours où leur(s) enfant(s) n'avaient pas fréquenté de crèche est positive pour la Ligue des familles.

Cependant la chute soudaine de la fréquentation des crèches a eu pour corollaire de priver les milieux d'accueil de plusieurs de leurs sources de financement : les frais payés par les familles, et le subventionnement de l'ONE lié au taux d'occupation notamment.

---

<sup>4</sup> Le personnel du secteur étant dans l'immense majorité représenté par des femmes, ce terme a été féminisé.

<sup>5</sup> Communication du Cabinet de la ministre Bénédicte Linard suite aux décisions prises par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, 19 mars 2020. [En ligne : <https://www.one.be/public/detailarticle/news/252/?L=0&cHash=25a3748c5793e061451fcf46e0515c25>]

<sup>6</sup> LEURQUIN A.-S., « Coronavirus : 40 à 90% d'enfants en moins dans les crèches », Le Soir, 16 mars 2020. [En ligne :

<https://plus.lesoir.be/287645/article/2020-03-16/coronavirus-40-90-denfants-en-moins-dans-les-creches>]

<sup>7</sup> <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/#008> - site consulté le 24 avril 2020.

<sup>8</sup> Date de la reprise complète de l'activité dans les crèches, alors que les premières réouvertures de classes dans les écoles sont intervenues deux semaines plus tard.

# LE SECTEUR SE RETROUVE PLACÉ DANS DES CONDITIONS DIFFICILES...

Ces multiples décisions politiques (confinement des familles, arrêt de l'accueil dans les crèches sauf dans les quelques cas précisés...) mettent en effet certains milieux d'accueil dans des situations financièrement périlleuses, nourrissant incompréhension et angoisse dans leur chef. L'équation semble en effet difficile à résoudre : comment garder les structures ouvertes, tout en remboursant les parents, alors que les aides de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne suffisent pas pour couvrir les frais fixes ?<sup>9</sup>.

Constatant cette difficulté, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles précise le 26 mars qu' « [...] à court terme, en matière de remboursement de la participation financière déjà payée, il est demandé aux parents de n'exercer aucune pression sur les milieux d'accueil déjà fragilisés aujourd'hui. D'autre part, il a été décidé de mettre en place un fonds de soutien pour venir en aide aux secteurs en difficultés en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont celui de la petite enfance. »<sup>10</sup>.

En dépit de l'annonce par la ministre de mesures de soutien financier d'urgence, les difficultés pécuniaires constituent une vraie source d'angoisse pour les responsables de milieux d'accueil. En quelques jours, les inquiétudes rencontrées par le secteur de l'accueil se révèlent fondées: les aides prévues par les pouvoirs publics semblent

nettement insuffisantes pour assurer la viabilité du secteur.

Ce sont d'abord les principales fédérations représentatives du secteur<sup>11</sup> qui ont manifesté la vive inquiétude ressentie sur le terrain par les responsables institutionnels et les travailleurs-euses de terrain. Les accueillantes conventionnées manifestent à leur tour leurs craintes et leurs demandes en recueillant des signatures via une pétition en ligne<sup>12</sup> réclamant qu' « à partir du 4 avril et jusqu'au 01/10/2020 nos indemnités soient payées en fonction des contrats signés entre les parents et les accueillantes »<sup>13</sup>.

Les partenaires sociaux de la commission paritaire 332 adressent le 10 avril un courrier commun<sup>14</sup> aux ministres Linard, Jeholet et Daerden intitulé « interpellation des partenaires sociaux aux autorités publiques concernant l'accueil des enfants ». On peut notamment y lire que les partenaires sociaux insistent de concert « [...] sur le caractère indispensable d'une 2<sup>e</sup> vague d'appui au secteur de l'accueil de l'enfance et sur l'inclusion des milieux dits « subventionnés » dans cette 2<sup>e</sup> vague. Les interventions dans ce cadre devraient pouvoir s'inscrire dans la durée en vue d'assurer la viabilité de ce secteur aujourd'hui et demain.

*En ce sens, nous ne pourrions pas faire l'économie d'une compensation (au moins partielle) de la participation financière des parents,*

<sup>9</sup> DEGLUME, P., « Les crèches privées se sentent grugées au niveau des mesures d'aides », L'Écho, 30 mars 2020. [En ligne : <https://www.lecho.be/dossiers/coronavirus/les-creches-privées-se-sentent-grugees-au-niveau-des-mesures-d-aides/10217717.html>]

<sup>10</sup> Communiqué du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 26 mars 2020, p.5. [En ligne : [https://gouvernement.cfwb.be/files/Documents/Gouvernement/2020-0326\\_CP%20GFWB.pdf](https://gouvernement.cfwb.be/files/Documents/Gouvernement/2020-0326_CP%20GFWB.pdf)]

<sup>11</sup> Voir notamment le « Communiqué commun des coordinations ONE » du 8 avril 2020 cosigné par BADJE, CHACOF, COSEGE, V. Monville – IVEFE HAINAUT SUD, FILE, FIMS-UNESSA, FSMI et PROEMPLOI.

<sup>12</sup> Pétition disponible sur le site [petitionenligne.be](https://www.petitionenligne.be) [https://www.petitionenligne.be/accueillantes\\_conventionnees\\_sans\\_s\\_tatut](https://www.petitionenligne.be/accueillantes_conventionnees_sans_s_tatut)

<sup>13</sup> Une accueillante conventionnée reçoit une indemnité brut garantie de 21,59€ par journée d'enfant présent et de 12,95€ par demi-journée quelle que soit la participation financière des parents.

<sup>14</sup> « Interpellation des partenaires sociaux aux autorités publiques concernant l'accueil des enfants, suite à la décision du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles du 7 avril 2020 pour les milieux d'accueil de la petite enfance –Covid19 ». [Consultable notamment sur : <http://www.fileasbl.be/membres/wp-content/uploads/2020/04/20.04.10-lettre-GVT-Partenaires-sociaux-CP332.pdf>]

*en équité entre tous les milieux d'accueil. Cette participation financière des parents est essentielle. Elle est une spécificité du secteur de l'accueil de l'enfance par rapport à d'autres : c'est elle qui permet de couvrir les emplois non prévus par la norme minimale actuelle, revue dans le cadre de la réforme, d'assurer des frais de fonctionnement qui,*

*pour d'autres secteurs, sont couverts par des subsides, ainsi que les besoins en infrastructure.*

*Nous attendons du Gouvernement un engagement fort pour maintenir la viabilité des milieux d'accueil, pendant et après crise.».*

## ...ET EST CONTRAINT DE SE TOURNER VERS LES FAMILLES

Ces multiples démarches trahissent l'urgence du besoin financier réclamé d'une seule voix par l'ensemble des acteurs du secteur.

Par effet de cascade et constatant leur inquiétant niveau de leur trésorerie<sup>15</sup>, certain-e-s crèches et autres structures d'accueil de la petite enfance ont eu pour réaction de se tourner vers les familles. Il leur a été demandé de payer « malgré tout » les forfaits mensuels, jugés indispensables à l'équilibre budgétaire de la structure. Cela, en dépit du cadre donné par la ministre Bénédicte Linard quelques jours plus tôt.

Voici deux interpellations qui sont représentatives de la teneur des questions qui sont parvenues à la Ligue des familles :

*« Je me permets de vous écrire car notre crèche privée nous a demandé de continuer à payer par solidarité la crèche pour le mois de mars et avril. Chose que nous avons bien évidemment faite malgré nos difficultés personnelles (chômage, prêt, etc.). Dès lors, nous continuons à payer le mois complet, et ce malgré la non-fréquentation de notre fils à la crèche. La direction de cette crèche nous stipule que des remboursements seront prévus en notre faveur. Pourriez-vous nous informer de quelle façon allons-nous retoucher notre argent?»*

*« Nous avons reçu des directives de l'ONE nous informant que les crèches seraient dédommagées par un fonds d'urgence, et que les parents dont les enfants ne fréquentent pas la crèche depuis le 16 mars ne devaient pas payer les jours non prestés. D'autre part, le règlement de la*

*crèche lui-même stipule qu'en cas d'état d'urgence, les jours non prestés ne sont pas dus par les parents.*

*Lorsque certains parents (dont nous) ont contacté la crèche sur cette question, la crèche nous a répondu qu'elle n'avait aucunement la certitude d'être dédommagée, étant une crèche privée non subventionnée. Elle nous a littéralement menacés de devoir fermer (n'ayant apparemment aucune trésorerie d'avance), ce qu'évidemment personne ne veut, sachant les pénuries de places en crèche.*

*Elle nous a donc proposé un "compromis" : ne lui payer "que" les 2/3 des mensualités, car un bref calcul lui fait penser que si elle est indemnisée, ce n'arrivera qu'à 1/3 de leurs dépenses. Nous n'avons aucune garantie quant à la transparence de la crèche concernant la réalité des indemnisations qu'elle recevra.*

*Avez-vous des informations quant à cette situation, savez-vous si elle concerne également d'autres crèches, estimeriez-vous intéressant de mener une enquête afin d'aider les parents qui rencontrent cette difficulté ?»*

On constate à la lecture de ces interpellations le désarroi des familles, tiraillées entre difficultés privées et un sentiment de solidarité vis-à-vis des milieux d'accueil. Un questionnement qui témoigne de la manière dont les milieux d'accueil ont été contraints de réclamer, même de manière induue, des frais aux familles pour des prestations non réalisées.

<sup>15</sup> La trésorerie est une notion comptable qui décrit les ressources financières immédiatement mobilisables par une organisation à un moment donné. Il s'agit de la différence entre les actifs dont cette organisation dispose à ce moment précis, et ses dettes à court terme.

En d'autres termes, avoir de la trésorerie signifie qu'une organisation est capable de financer ses dépenses courantes et quotidiennes. En revanche, en manquer signifie qu'il existe un risque réel et imminent d'être en défaut de paiement.



Ceci conduit la Ligue des familles à poser au moins deux constats: le premier porte sur la communication des informations vis-à-vis des familles, et le second sur le degré de précarité financière du secteur de l'accueil de la petite enfance.

Pour de nombreux parents, surfer sur le site de l'ONE n'est pas un réflexe. Il faut connaître l'existence de l'institution, son rôle, prendre le temps parmi d'innombrables priorités pour aller fouiller sur internet. Et une fois sur le site, il faut encore trouver la page répertoriant les communiqués sectoriels... et les comprendre. Car ces textes sont rédigés dans une langue française

relativement soutenue –ce qui est compréhensible au regard de leur portée administrative et juridique– mais en dépit des efforts réalisés pour les rendre le plus clairs possible leur teneur peut demeurer inaccessible pour la plupart des parents.

Pour la Ligue des familles, il est nécessaire que l'ONE –comme toute institution publique, mais davantage encore lorsqu'elle a un rôle de 1<sup>er</sup> ligne vis-à-vis du public– puisse améliorer son rôle de relais d'information, afin qu'elle touche le plus universellement possible l'ensemble des familles. La littératie en santé<sup>16</sup> peut à titre d'exemple fournir à la fois des constats solides et des stratégies efficaces pour y parvenir.

## CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Face à la menace que constitue le Covid-19, les responsables politiques ont pris une série de mesures afin de limiter la propagation de la maladie. Ainsi, l'ensemble de la population a été contraint de limiter ses déplacements et à rester, dans la mesure du possible, confinée à son domicile et à télétravailler.

L'accueil de la petite enfance a été considéré comme prioritaire pour permettre au personnel actif dans les autres secteurs cruciaux, comme celui de la santé de 1<sup>er</sup> ligne, de pouvoir continuer à travailler. Ce secteur est toutefois placé sous un régime proche du service minimum, la ministre Bénédicte Linard invitant les parents à « faire preuve de civisme » en gardant leur(s) enfant(s) à leur domicile.

Une situation difficilement tenable de manière prolongée pour les parents en télétravail, confrontés à de doubles journées où ils doivent simultanément s'occuper de leurs enfants et assurer des prestations professionnelles.

L'appel au civisme des parents pour garder leurs enfants à leur domicile a dans l'ensemble été bien entendu et respecté. De même, les puéricultrice·eur·s ont fait preuve de courage pour continuer à travailler partout dans le pays malgré les risques encourus pour leur santé comme pour celle de leur entourage. Le secteur de l'accueil de la petite enfance s'est donc adapté dans l'urgence aux directives reçues de son autorité de tutelle, et cela dans un climat anxigène lié au danger représenté par le Covid-19.

Deux éléments principaux sont ici pointés par la Ligue des familles : les problèmes liés à la circulation des informations vis-à-vis des familles et ceux liés au financement du secteur.

Les communications et les décisions prises par le niveau fédéral dans un premier temps et communautaires (dans un second) ont pu semer la confusion auprès des citoyen·ne·s et des familles. Ainsi, à titre illustratif, même plusieurs semaines après ces décisions, le site officiel [info-coronavirus.be](https://www.info-coronavirus.be)<sup>17</sup> indique toujours que « *Les crèches*

---

<sup>16</sup> La littératie en santé de la population belge peut donner un aperçu des difficultés rencontrées par la plupart de nos concitoyens. D'après l'enquête réalisée par Sciensano en 2018, le niveau de littératie en santé moyen de la population serait « limité ou insuffisant » pour 32,1% des Bruxellois·e·s et 31,3% des Wallon·ne·s. Parmi les principales recommandations proposées par Sciensano, rappelant celles

émises par l'OMS, en conclusion de son enquête (p. 17) figurait celle de créer des "health literate organisations" qui incorporent la prise en charge de la LES [littératie en santé] dans leur politique et fonctionnement ».

<sup>17</sup> <https://www.info-coronavirus.be/fr/faq/#008> - site consulté le 24 avril 2020.

*et les gardiennes continueront à accueillir vos jeunes enfants (3 ans max.) normalement ».*

Dans ce contexte, l'alignement de l'accueil réalisé dans le secteur scolaire avec celui de la petite enfance a pu donner de la cohérence et de la lisibilité quant aux décisions prises pour les familles. De même, la décision de la ministre Linard de stipuler rapidement que les parents n'étaient pas tenus de payer pour les jours où leur(s) enfant(s) n'avaient pas fréquenté de crèche est positive pour la Ligue des familles.

Toutefois, les interventions multiples ont parfois trahi un manque de coordination et/ou de concertation entre les ministres fédéraux et communautaires. Plus pragmatiquement, consulter le site de l'ONE ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas un réflexe pour la plupart des familles. Et c'est compréhensible : il faut connaître l'existence de l'institution, son rôle, prendre le temps parmi d'innombrables priorités pour aller fouiller sur internet. Et une fois sur le site, il faut encore trouver la page répertoriant les communiqués sectoriels... et les comprendre.

À l'heure de la profusion des informations et de leur fréquente falsification, une telle crise démontre la nécessité de prévoir des canaux de communication

identifiés, accessibles, vérifiés et compréhensibles pour les parents concernant la petite enfance comme l'ensemble des autres matières directement dépendantes de la tutelle publique. Dans une période d'inquiétude et d'incertitude, le manque d'une vitrine de communication officielle, claire et accessible n'a pas facilité l'information des familles. Cette lacune devrait être comblée à l'avenir. La littératie en santé peut notamment fournir des clés pour y contribuer.

Sur la plan budgétaire, cet épisode alerte la Ligue des familles sur deux aspects au moins : le manque de moyens dont souffre le secteur de la petite enfance de manière structurelle –la crise en est ici un révélateur– et la difficulté, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, de libérer des moyens adéquats pour assurer la continuité de l'accueil même dans une période critique où son activité est jugée prioritaire.

Il serait incompréhensible que le manque de deniers publics pour soutenir temporairement le secteur résulte en la fermeture de milieux d'accueil, alors que le manque de places est identifié depuis de nombreuses années comme un axe prioritaire de travail pour l'ONE, et qu'il est de notoriété publique que les candidats pour créer de nouvelles structures ne se bousculent pas au portillon.

**Mai 2020**

Damien Hachez

[d.hachez@liguedesfamilles.be](mailto:d.hachez@liguedesfamilles.be)

sous la responsabilité de Christophe Cocu